Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

Madame, Monsieur.

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);

- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;

- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux ¹ après avoir :

- adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : http://.www.service-

- affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt;

- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française http://.www.service-public.fr,, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.

- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1) Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permi<mark>s n° PC 030 133 21 Y0015,</mark> pour Travaux de réaménagement intérieurs du phare de l'Espiguette et de son annexe pour sa valorisation déposée à la mairie le : 06/05/2021 par COMMUNE DE LE GRAU DU ROI, fera l'objet d'un permis tacite² à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le torrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire. 2) le maire ou le Préfet en délivre certificat sur simple demande.

Cachet de la mairie :

DDTM du Gard / SAT C Reçu le

- 6 MAI 2021

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une periode continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de

l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.



DE L'URDANISME

Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



N° 13409*07

Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406
Verbi: विकास अर्थ विकास के विकास विकास के कि
Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'atiraction, terrain de sports ou loisirs,). Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez des travaux sur une construction existante. Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. La présente demande a été reçue à la mairie La présente demande a été reçue à la mairie Dossier transmis: AlfArchitecte des Bátiments de France au Directeur du Parc National au Secrétarial de la Commission Départementale d'Anénagement Commercial
1 - Identité du demandeur Le demandeur Indiqué dans le cadie cl-dessous sera le flutaire de la future sutorissition et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas-de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2 ^{t-1} , doit rempilr la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration ment responsables du palement des taxes. Vous êtes un particulier Madame Monsieur Monsieur Monsieur Date et lieu de naissance Date et lieu de naissance Département : Pays :
Vous êtes une personne morale Dénomination : COMMUNE DE LE GRAU DU ROI N° SIRET : 21300/133200/146 Représentant de la personne morale : Madame Monsieur Nom : DR. CRAUSTE Prénom : ROBERT
2 - Coordonnées du demandeur
Adresse : Numéro : 1 Voie : PLACE DE LA LIBERATION
Lieu-dit: Localité: LE GRAU DU ROI
Code postal : 30240 BP : 016 Cedex :
Téléphone : Line l'indicatif pour le pays étranger : Line l'indicatif pour l'indicatif
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale Doctor
Nom:
OU raison sociale:
Adresse : Numéro : Vole : - 6 MAI 2021
Lieu-dit : Localité :
Code postal : UUUUUBP : UUUCedex : UU CS - ADS - ADE - ADO
Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
Téléphone : Liu IIII Liu
indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Lullul
Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

(2	- Le terrain					
	3.1- Localisation du (ou des) terrain(s)					
Le	Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.					
Le	precisement le (ou les) terrain(s) concerne(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s)					
EST.	uméro : Voie :					
Lie	eu-dit : L'Espiguette Localité : LE GRAU DU ROI					
Co	ode postal : 1 <u>30240</u> BP : Cedex :					
Ré	iférences cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veu	illez renseign	er la fich	e complémentair	re	
pa	ge 9)	Ü		,		
	éfixe : Section : CZ_ Numéro : 120 Perficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1260405					
	portion to the personal outstanding (critini).					
3.2	l - <mark>Situation juridique du terrain (</mark> ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous p de bénéficier d'impositions plus favorables)	ermettre de fai	re valoir d	es droits à constru	iire	
Ête	es-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗆	Non 🗆	Je ne sais pas		
Le	terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗆	Non 🔲	Je ne sais pas		
	terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?		Non 🔲	Je ne sais pas Je ne sais pas		
Le	terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbai	n _	_		B	
	rtenarial (P.U.P) ? projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?		Non 🔲	Je ne sais pas l Je ne sais pas l		
Siv	otre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conr	aissez, les da	ates de d	écision ou d'aut	0-	
risa	ation, les numéros et les dénominations :				THE COURT	
					H	
					_//	
Si	À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagemen votre projet de compone pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de l	construction)				
4.1	votre projet de compone pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les	construction)	spondan	tes)		
4.1 Qu	votre projet de compone pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de l - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement	construction)	spondan	res)		
4.1 Qu	votre projet de compone pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre	construction)	spondan	tes)		
4.1 Qu	corre projet de compone pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances	construction)	spondan	res)		
4.1 Q	Le Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports	construction)	spondan	tes)		
4.1 & DDDDDDD	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf	construction)		res)		
5 4.1 & DODDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs	construction)		res)		
5 4.1 & DODDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs o	construction)		res)		
5 4.1 & COOLOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²):	construction)		res)		
4.1 &00000000	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements):	construction)		res)		
4.1 © 0 0 0 0 0 0 0 0	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s	construction) s cases correct de caravanes	ou		à	
4.1 Q	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une sm², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs	construction) s cases correct de caravanes urface de pla	ou uncher to	tale supérieure	à	
4.1 Qu	- Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une sm², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevans les secteurs protégés	construction) s cases correct de caravanes urface de pla nt plus de dei	ou incher to ux réside	tale supérieure nces mobiles	THE CHILD SHEET	
4.1 QU	- Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une sm², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage receva	construction) s cases correct de caravanes urface de pla nt plus de dei	ou incher to ux réside	tale supérieure nces mobiles	THE CHILD SHEET	
4.1 Qu	- Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevants les secteurs protégés énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un doitégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lor	construction) s cases correct de caravanes urface de pla nt plus de dei	ou Incher to Ix réside Inisme ca	itale supérieure nces mobiles omme devant êti	ге	
4.1 Q	- Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une s m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevans les secteurs protégés énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un dorégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lor à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine	construction) s cases correct de caravanes urface de pla nt plus de det cument d'urba	ou incher to ux réside inisme co écessair	tale supérieure nces mobiles omme devant êtr es à la gestion d	ге	
4.1 Q	- Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une ser, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevans les secteurs protégés énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un dorégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lor à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine forestières énagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les aborégénagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les aborégéments situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les aborégements situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les aborégies.	construction) s cases correct s cases correct de caravanes urface de pla nt plus de det cument d'urba	ou uncher to ux réside unisme or écessair conchylic	tale supérieure nces mobiles omme devant êtr es à la gestion d coles, pastorales	ге	
4.1 4.1 Dar	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une ser, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevants les secteurs protégés énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un dorégé : Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lor à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine forestières énagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abort Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante	construction) s cases correct s cases correct de caravanes urface de pla nt plus de det cument d'urba	ou uncher to ux réside unisme or écessair conchylic	tale supérieure nces mobiles omme devant êtr es à la gestion d coles, pastorales	re ou et	
4.1 Q	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un poir d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une se annénagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevants les secteurs protégés énagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevants les secteurs protégés énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un doirégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lor à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine forestières énagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abort Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public	construction) s cases correct s cases correct de caravanes urface de pla nt plus de det cument d'urba	ou uncher to ux réside unisme or écessair conchylic	tale supérieure nces mobiles omme devant êtr es à la gestion d coles, pastorales	re ou et	
4.1 Q 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les el que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une ser, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevants les secteurs protégés énagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un dorégé : Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lor à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine forestières énagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abort Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante	construction) s cases correct s cases correct de caravanes urface de pla nt plus de det cument d'urba	ou uncher to ux réside unisme or écessair conchylic	tale supérieure nces mobiles omme devant êtr es à la gestion d coles, pastorales	ге	

DDTM du Gard / SAT C

Regula Cerfa

nolitions Nalezo9*07

DEL OKBANISME	ADE
	non des démolitions les et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cer
n	⁸ 13406
Valia in in a contain an contain and a contain and a contain and a contain a	देशदीरम् स्वेनजस्यके हेरीरम्मातीसीवयीरमीनामरीरम्पासाम्
 Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez des travaux sur une construction existante, Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. 	PC où PA Dpt Commune Année Nº de dossier La présente demande a été reçue à la mairie le !
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis voire	
projet, yous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous	
renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.	au Directeur du Pare National au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
	au Secrétariat de la Commission Departement de la Commercial au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	Control of the Contro
1 - Identité du demandeur Le demandeur indiqué dans le cadre ci dessous sera le triquaire de la tutur muitiples, chacun des demandeurs, à partir du 2 ¹⁻ ; doir rempiir la fiche seront notifiées au demandeur indiqué di-dessous. Une copie sera adress ment responsables du palement des taxos. Vous êtes un particulier Madame Monsieu Nom: Date et lieu de naissance Date:	Prénom:
Vous êtes une personne morale Dénomination : COMMUNE DE LE GRAU DU ROI N° SIRET : 21300/133200/146	Raison sociale :
Représentant de la personne morale : Madame Monsieu	r [7]
Nom: DR. CRAUSTE	Prénom : ROBERT
	A PIGIOIT A COLETT
2 - Coordonnées du demandeur	
Adresse : Numéro : 1 Voie : PLACE DE LA LIB	FRATION
	E: LE GRAU DU ROI
Code postal : 30240 BP : 016 Cedex :	
Téléphone:	
Si le demandeur habite à l'étranger ; Pays ;	indiquez Indicatif pour le pays étranger:
	Division territoriale :
préciser son nom et ses coordonnées : Madame 🗌	ue les décisions) solent adressés à une autre personne, veuillez Monsieur □ Personne morale □
Nom:	Prénom:
OU raison sociale :	
Adresse : Numéro : Voie :	The second of th
Lieu-dit: Localité	ś:
Code postal :	
Si cette personne habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Téléphone:	indiquez l'Indicatif pour le pays étranger : ساسات
	J
	uments transmis en cours d'instruction par l'administration à
l'adresse suivante :	contact @ ap-architectes.net

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
· ·		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
	THE STATE TO ME STATE OF	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement	THE SCHOOL THAN SOME	est (Not storm I)
Nombre maximum de lots projetés :	Table 10 Name of	
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :	THE REST THE SOURCE	20130152411
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?		
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot		
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande	r dayra formain m	a subidi sub
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot	r devra fournir ur	n certificat
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs.		
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	r devra fournir ur Oui 🗖	n certificat
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ?		
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?		
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux	Oui 🗖	Non 🗖
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ?		
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux D Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗖	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héb	Oui 🗖	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héb Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :	Oui 🗖	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héb Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies :	Oui 🗖	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héb Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)	Oui 🗖	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héb Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	Oui 🗖	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héb Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :	Oui 🗖	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héb Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	Oui 🗖	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héb Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :	Oui 🗖	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux be projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héb Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exterior de la construction d'exploration d'explantation d'habitations d'exploration saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'explantation destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'explantation destinées de loisirs (HLL)	Oui Oui ergement touri	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héb Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :	Oui 🗖	Non 🗆

6 A templi pour une densuide vomprensin d	taprojet de constauction				
5.1 - Architecte					
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🔼 Non 🖵					
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessou	s et lui faire apposer son cachet				
Nom de l'architecte : FLORENZANO	Prénom: CLAIRE (SARL A+P)				
Numéro : 34 Voie : PLACE DES PRI	·				
	lité : AIX EN PROVENCE				
Code postal: 13100BP:Cedex:					
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 072801	ID.				
Conseil Régional de : PROVENCE ALPES COTE D AZU					
Téléphone : <u>044/2963455</u> ou Téléc	· ·				
Adresse électronique :	contact @ ap-architectes.net				
	connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre n et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les e code.				
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte :				
111: , 2012	A+P ARCHITECTES ASSOCIES 34. Place des Prêcheurs				
Dienzolaz.	13100 AIX EN PROVENCE				
	TEL: 04 42 96 34 55 - FAX: 04 42 21 57 35				
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé e Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une gatoire.	conniel, contact@ep-orchitectes.net n architecture), veuillez cocher la case ci-dessous²: des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obli-				
The state of the s	the second secon				
5.2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante					
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance a	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)				
Courte description de votre projet ou de vos travaux :					
Travaux de réaménagement des intérieurs du phare et d'interprétation. Les parties classées au titre des monur réalisée par Pierre-Jean Trabon ACMH.	· ·				
Si votre projet nécessite une puissance électrique sunérieure	e à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance				
électrique nécessaire à votre projet :	2 2 2 Thompside to a or the missing marques in paresting				

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mêtres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations co	mplémentaires							
Nombre total de logements créés : الله الله الله الله الله الله الله ال								
	mbre total de logem		ype de financemen	nt:				
Logement Locatif Soc	ial டபடட Acci	ession Sociale	(hors prêt à taux ze	غرب الــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	Prêt à taux zéro L			
Autres financemer	Autres financements :							
	principale des loge							
Occupation personnell	Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)							
	S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale 🗖 Résidence secondaire 🗖							
	Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine 🔲 Garage 🔲 Véranda 🔲 Abri de jardin 🗖							
Autres annexes à								
Si le projet est un foye			_					
Résidence pour perso	_	-		Résidence de te				
Résidence hôtelière à	vocation sociale L	Résido	ence sociale 🗌	Rési	dence pour person	nes handicapées 🗆		
Autres, précisez :								
W.	bres créées en foye		-					
	mbre de logements				. C niàna	o at plus		
1 pièce 2								
	eaux du bâtiment le		ı-dessus du sol 📖	ıet au-d	lessous du sol Li			
	avaux comprennent	notamment :	Outation do mi		nntairea 🗖			
Extension	Surélévation 🔲 destination des co	aatriiatiana fiiti		veaux supplém		hlia nu d'intérât		
					•			
collectif: Transp		Enseigneme	ent et recherche		Action sociale			
Ouvrage spé	cial 🔲		Santé 🗖		Culture et loisir			
5.4 - Construction pe Période(s) de l'année	durant'laquelle (lesc	quelles) ia cons	truction doit être de	émontée :				
5.5 - Destination de								
situé dans une com R.123-9 du code de					i tenant lieu appil	quant l'article		
			urfaces de plancher 3 en m²					
	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de	Surface supprimée ⁶	Surface supprimée par changement de	Surface totale = (A) + (B) + (C)		
Destinations	(A)	(B)	destinations	(D)	destination ⁵ (E)	- (D) - (E)		
Habitation	165.70		(C)		165.70	0		
Hébergement hőteller	10 1. 10		-		100.70			
			-					
Bureaux					-			
Commerce								
Artisanat 7	Artisanat ⁷							
Industrie	Industrie							
Exploitation agricole ou forestière								
Entrepôt								
Service public (65,70)								
Service public ou d'intérêt collectif						165,70		
	165.70		165.70		165.70	165,70 165,70		

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliters, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaite des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 li peut s'agir soit d'une surface nouveile construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constituit de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de dessilnation consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et sulvants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

			Surface de planc	her ³ en m²			
Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- lante avant travaux (A)	Suriace créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ^a (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de	Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
COMMING	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	es (en m²)						

3 - Yous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaltaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transfor-

mation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir soit d'une surface démolle à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement	
Nombre de places de stationnement	
Avant réalisation du projet :	Après réalisation du projet : பபபடி
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou l	éservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnement :	(A)
Nombre de places :	
Surface totale affectée au stationnement :	m², dont surface bâtie : m²
Pour les commerces et cinémas :	connement (m2)
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stat	onnement (m²):
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des dér	nolitions
Tous les travaux de démolition ne sont pas soums à permis. Il vous a de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également de	partient de vous conscioner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet
	SHOULD AND THE SELECTION SEED AND SECURISH SECUR
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la	démolition est envisagée ont été construits :
1865	
Démolition totale Démolition partielle	Í
<u>₩</u> —	seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Démolition des sols et cloisonnements modernes.	;
Domonton des date et diolocimomente medernes	
Nombre de logement démolis :	
7 - Participation pour voirie et réseaux	
Oi A unaist an aitus aus un tarvain acumin à la novicination	neur veivie et récesur (D)/D) indiquez les socréennées du proprié
taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il es	pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié- t différent du demandeur
Madame Monsieur Personne morale	
Nom:	Prénom :
OU raison sociale :	
Adresse : Numéro : Voie :	
Lieu-dit: Local	ité ş
Code postal :BP :Cedex :	الله
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe Indiquez si votre projet : D porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation 🗖 relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. ⁸ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme. À LE GRAU DU ROI Le: 15/02/2021 Signature du (des) demandeur(s) Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régio-

- nale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;

- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi nº 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre ; 🖵

vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;

- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; - vous êtes co-indivisaire du terrain en Indivision ou son mandataire ;

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :			
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.			
Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2			
2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.			
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :			
Information à remplir par le professionnel sollicité: Vous êtes un : architecte paysagiste-concepteur Nom : Préport :			
Nom: Prénom: Numéro: Voie:			
Lieu-dit : Localité :			
Code postal : ————BP : ————Cedex : ——			
Téléphone :			
Adresse électronique : @			
Pour les architectes uniquement : N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : Conseil régional de :			

Références cadastrales : fiche complémentaire Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain. Préfixe: ____ Section : 🗘 🔏 Numéro : 🔲 🗸 . Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: _____ Section: ____ Numéro: _____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: ____ Section: ____ Numéro: _____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: ____ Section: ____ Numéro: _____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: _____ Section: ____ Numéro: ______ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: _____ Section: ____ Numéro: ______ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: _____ Section : ____ Numéro ; ______ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe : _____ Section : ____ Numéro : ______ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: ____ Section: ____ Numéro: _____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: _____ Section ; ____ Numéro : ______ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe : الناسات Section : الناسان Numéro المالية المالية المالية المالية المالية المالية المالية المالية الم Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe : _____ Section : ____ Numéro : ______ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : Préfixe : _____ Section : ____ Numéro : _____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: _____ Section: ____ Numéro: _____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : Préfixe: _____ Section: ____ Numéro: ______ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: _____ Section: ____ Numéro: ______ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : Préfixe: ____ Section: ____ Numéro: _____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): Préfixe: ____ Section: ____ Numéro: _____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Ø	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie + 5 exemplaires supplémentaires
Ø	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie + 5 exemplaires supplémentaires
四	PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie + 5 exemplaires supplémentaires
Z	PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Z	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
Z	PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
Z	PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vo rieur	etre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurati d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	on immobilière ou à l'int
Ø	PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossid
Si vo	tre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
	PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Si vo mme rema	tre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurat euble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre rquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	ion immobilière ou sur d'un site patrimonial
Z	PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si vol	tre projet se situe dans un coeur de parc national :							
	PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossler						
Si vot	Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :							
	PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
	PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si vot	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :							
	PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si vot	tre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass	ainissement non collec-						
	PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si vot	tre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :							
	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si vot	tre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	on d'une étude :						
	PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si vot	tre projet nécessite un agrément :							
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si vot	re projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :						
	PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si vot	re projet nécessite une étude de sécurité publique :							
	PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si vot	re projet est tenu de respecter la réglementation thermique :							
	PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si vot	re projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	:						
	PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
	re projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel o port de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	nt accès les véhicules de						
	PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si vot	re projet fait l'objet d'une concertation :							
	PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:								
	PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier						

d'ur	otre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée 1 lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation 1e étude des sols :	n'est pas dans le périmètre garantissant la réalisation
	PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	
Si v	otre projet déroge à certaînes règles de construction et met en œuvre une solution d'effe	
	mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	
loge un s réali	otre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réali ements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du co secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lie isation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à de tifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	de de l'urbanisme] ou dans
	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	
en	rotre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'u tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion nimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	urbanisme ou le document de logements d'une taille
	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
de p	otre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou d lancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s gation préfectorale :	de plus de 800m² de surface sociaux, et en l'absence de
	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossler
Si vo volu	ous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS me constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossler
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 43Î-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo en ca	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS as de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementa	ou des règles de gabarit ale :
	PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un défrichement :	
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vo	tre projet nécessite un permis de démolir :	
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
	PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si vo	tre projet se situe dans un lotissement :	
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
0	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le p	projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
	PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
	tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr nune de moins de 20 000 habitants :	
	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph	
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voi	tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH):	0
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si vot	re projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	,
	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

	ACAD MERCANICAL PROPERTY
PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un loge.	document en tenant lieu ment existant :
PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 d et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un plus de 2 ans :	u code de la construction immeuble achevé depuis
PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'articl L. 152-6 du code de l'urbanisme :	e L. 151-29-1, L. 152-5 et
PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L . 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	/II
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la créa d'habitation dans un immeuble existant :	tion de locaux à usage
PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patri- moine ou de l'architecte des Bátiments de France



ANNEXE Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
J	A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Ż	A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Piệ	ces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet	
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
VO	tre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments histe	oriques:
	A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
	A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
vot	tre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments hi	istoriques :
	A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
<u>]</u>]	A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
-	A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
	tre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d	dans les abords des
	ments historiques :	



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du cade de l'arbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre regiet. Remplisses soignausement les cadris ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peu vous éten demandés plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés plus rieurement.

(UBARE)	Carles (4)	արտ են կով	der gle, liefe	ili groju	Talley .	ADO
PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier	_ }.	

	nant les constructions ou les :	aménageme	ents	
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou Surface taxable créée des locaux clos et	être obligatoirement renseignées, qui des construction(s), hormis les surfaces de st couverts (2 bis) à usage de stationnement :	ationnement clos	es et couvertes (2bis) :	0 m²
1.2 - Destination des construction	ns et tableau des surfaces taxables	(1)		
1.2.1 - Création de locaux destin			Surfaces créées (1)	
Dont :		Nombre de logements créés	hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	0		
Locaux à usage d'habitation	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)	0		
principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)	0		
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)	0		
Locaux à usage d'habitation secondais	e et leurs annexes (2)	0		
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
Locaux à usage d'hébergement (7)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS	Children Const.		
et leurs annexes (2)	Deficially of the PLATON LLTS		11	
et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
et leurs annexes (2) Nombre total de logements créés		0		
et leurs annexes (2) Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitatic couvert. Pour la réalisation de ces travaux, le Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exi Quelle est la surface taxable démoi 1.2 3 - Création ou extension de l	Bénéficiant d'autres prêts aidés on principale, création d'un bâtiment rénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante ?	annexe à cett	de logements exista Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et	Surfaces créées pour le stationnement clos et couveri
et leurs annexes (2) Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitatic couvert. Pour la réalisation de ces travaux, boui Non Si oui, lequel verte la surface taxable (1) exi Quelle est la surface taxable démol 1.2 3 - Création ou extension de l Nombre de commerces de détail do 400 m² (9)	Bénéficiant d'autres prêts aidés on principale, création d'un bâtiment rénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante?	annexe à cett	de logements exista Surfaces créées (1) hormis les surfaces de station-	Surfaces créées pour le stationnement
et leurs annexes (2) Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitatic couvert. Pour la réalisation de ces travaux, boui Non Si oui, lequel verte de commerces de détail do 400 m² (9) Total des surfaces créées, y compression de le commerces de détail do 400 m² (9)	Bénéficiant d'autres prêts aidés on principale, création d'un bâtiment énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante?	annexe à cett	de logements exista Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert
et leurs annexes (2) Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation couvert. Pour la réalisation de ces travaux, le Oui Non Si oui, lequel de Couvert (1) exi Quelle est la surface taxable (1) exi Quelle est la surface taxable démoined (1) exi Quelle est la surface taxable (1) exi Quelle est la surface ta	Bénéficiant d'autres prêts aidés on principale, création d'un bâtiment énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante?	annexe à cett	de logements exista Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert

	Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11) Dans les centres équestres :		
Noting to the	Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	Surfaces	ark 6 a a
and the water of the	Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	Surfaces	creees
AND STREET OF STREET OF STREET	1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13): Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :		
	Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :		m².
	Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :		
(ducostilies)	Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :		i i
de de la constante	Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :		8
No.	Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :		
	1.4 - Redevance d'archéologie préventive :		
	Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ? Oui ☐ Non ☑		
THE SECTION AND ADDRESS.	1.5 - Cas particuliers		
September	Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Préven	ntion des Risaues na	aturels,
	technologiques ou miniers ? Oui Non 🗸		,
8	La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique	es ou inscrit à l'inve	entaire
4	des monuments historiques ? Oui 🛭 Non 🗖		
Sentiment			
			ķ
SECTION AND ADDRESS OF THE PERSON ADDR			
1			6).
	2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)		
	2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la		
	2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal	de densité (15) ?	
	2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui 🗖 Non 🗍
	2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière :	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui
	2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui
	2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre :	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui
	2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui
	2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre :	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui
	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en missi vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en missi vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en missi vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en missi vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en missi vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en missi vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en missi vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en missi vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en missi vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes de la construction de la con	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui
	2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) :	Oui
	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m' Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en m' si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en m' si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en m' si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en m' si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en m' si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en m' si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en m' si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à etre démolies (en m' si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes de la construction de la con	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) : date :	Oui
	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m² si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à le serve demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à la	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) : Nombre c à f	Oui Non M²
	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à serve démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes (ele) la pature de la signification du projet Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vot F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) : date : Nombre c à f re terrain est un lot d	Oui Non Mar.
	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m² Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes de l'unité forcière sellon la nature en la situation du proje Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vot	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) : Nombre d à f re terrain est un lot d 1 exemp	Oui Non March No
	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à serve démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes (ele) la pature de la signification du projet Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vot F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	Nombre de terrain est un lot de texemp	Oui Non Mar.
	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes en	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) : date : 1 exemp s avez bénéficié d'u 1 exemp d'archéologie préve	Oui Non Mar. m². m². e/m² m² m² m² m² d'exemplaires fournir de lotissement: laire par dos- sier n rescrit fiscal: laire par dos- sier ntive
	Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière :	Nombre de la exemp la exemp l'archéologie préventoinel l'exemp l'archéologie préventoinel l'exemp	Oui Non March No

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme,	
F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administrațif)	1 exemplaire par dossi
F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 2061 bis 1er alinéa du code général des impôts	T exemplative bar dozzi
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exc l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	pnération prévue à
F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme).	1 exemplaire par dossi
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéfici l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	r de l'exonération prévue
F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba- nisme)	1 exemplaire par dossi
Si vous faltes une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	sinistre et que vous pens
F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossi
F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossi
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'a patrimoine(19) :	rticle L. 524-6 du code
F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1º août 2003	1 exemplaire par dossi
Autres renseignements	
• Autrès renseignements formations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à ibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions	taux zéro, si la collectivité plus favorables)
formations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à ibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa dresse d'envoi des titres de perception	plus favorables) ition, merci de renseign
formations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à ibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa dresse d'envoi des titres de perception	plus favorables) tion, merci de renseign
formations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à ibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa dresse d'envoi des titres de perception puvelle adresse : Numéro :	plus favorables) tion, merci de renseign
formations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à ibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa dresse d'envoi des titres de perception puvelle adresse : Numéro : Voie : Localité : Localité : Localité : Voie postal : Localité : Localité :	tion, merci de renseign
formations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à ibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa dresse d'envoi des titres de perception puvelle adresse : Numéro : Voie : Localité :	tion, merci de renseign
formations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à ibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa dresse d'envoi des titres de perception puvelle adresse : Numéro : Voie : Localité :	tion, merci de renseign
formations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à ibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisa dresse d'envoi des titres de perception puvelle adresse : Numéro : Voie : Localité :	tion, merci de renseign

